

5

GEX EN MOUVEMENT

Au fil des principaux
travaux communaux

9

ZOOM SUR...

La redynamisation
du centre-ville

11

VOTRE AGENDA

Saison culturelle
1^{er} Salon Printemps Gessien de PGPA

L'ECHO DE GEX

96
Fév. - Mars 2019



L'information de la ville de Gex

www.ville-gex.fr

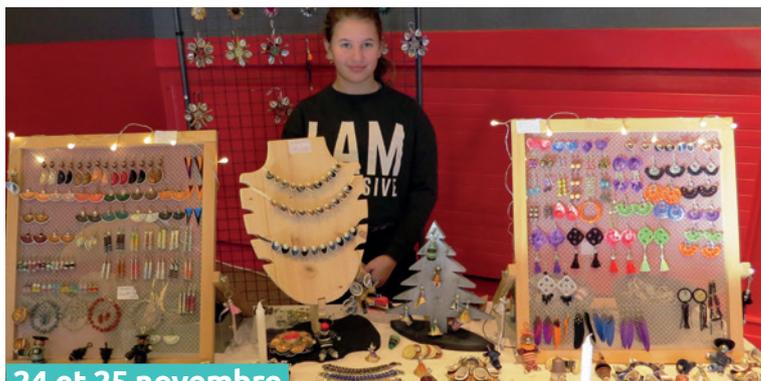
6 DOSSIER

Le budget 2019

Grand concert de l'Orchestre Symphonique du Conservatoire de Bellegarde
le samedi 12 janvier 2019 à l'espace Perdtemps



GEX EN IMAGES



24 et 25 novembre

Succès du 4^e marché des créateurs organisé par la commission culturelle à la salle des fêtes.



27 novembre

Forum de l'emploi co-organisé par la Mission Locale Oyonnax-Bellegarde-Gex, Pôle Emploi et avec le soutien logistique de la ville : 66 entreprises, 15 centres de formation et 7 partenaires institutionnels ont accueilli près d'un millier de visiteurs.



5 décembre

Vente de gâteaux par le centre de loisirs « La Buissonnière » au profit du Téléthon : 160 € reversés à l'AFM.



5 décembre

« Noël, quel événement ! », spectacle d'ouverture apprécié de « Gex fête Noël ! »



5 décembre

Ouverture de « Gex fête Noël ! » avec une procession aux flambeaux suivie par le beau spectacle de feu de la Compagnie Farandole.



15 décembre

Spectacle « Carnet de Bal » par la Cie Madok, à la salle des fêtes, dans le cadre de la saison culturelle et en partenariat avec l'Esplanade du lac de Divonne.



19 décembre

La commission culturelle organisait un moment festif pour les enfants avec magie, goûter et visite du Père Noël à la salle des fêtes.



31 décembre

Réveillon solidaire : M. LANDEL et dix bénévoles recevaient une quarantaine de personnes autour de bons mets offerts par des commerçants.



5 janvier

Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à la population gexoise à l'espace Perdtemps.



6 janvier

Les Aînés étaient reçus pour un repas festif à l'espace Perdtemps par le CCAS, les élus, le personnel communal et les lycéens de Jeanne d'Arc.



GEX, MA VILLE



“ *Chères Gexoises, Chers Gexois, En ce début d'année 2019, le Conseil Municipal et le Personnel Communal se joignent à moi pour renouveler nos vœux de bonheur, de santé et surtout d'espoir pour chacune et chacun d'entre vous. Dans ces périodes de troubles et de malaise qui traversent notre société, il est important de ne pas céder au pessimisme. Dans le Pays de Gex comme partout ailleurs, des différences de niveaux de vie et le sentiment d'injustice de plus en plus répandu chez beaucoup de nos concitoyens nous invitent tous et encore plus, à quelque niveau de responsabilités que l'on soit, à agir au quotidien pour apporter notre aide en étant attentifs à la politique menée en matière de logements abordables, très problématique ici, et principal facteur de paupérisation pour les salaires les plus modestes. La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex par son action liée à la mise en place du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, prend en compte ce problème en orientant sa stratégie vers plus de production de logements sociaux mais aussi de logements abordables accessibles à la propriété. Notre Ville prend sa part en passant à 30 %, au lieu de 20 % précédemment, de logements sociaux dans les nouveaux programmes immobiliers. C'est l'une des actions menées, mais elle est essentielle pour que chacun trouve sa place. Bonne et heureuse année à Tous !*

Très amicalement,

Le Maire, Patrice DUNAND ”



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement partiel de la population se déroule **depuis le 17 janvier et jusqu'au 23 février 2019**. Les personnes résidant dans les logements concernés par l'enquête ont été informées mi-janvier par le biais d'un courrier dans leur boîte aux lettres. Trois agents recenseurs ont déposé et récupéreront des questionnaires dans des secteurs déterminés de la ville, l'échantillon des adresses à recenser étant tiré au sort par l'INSEE chaque année. L'agent recenseur, muni de sa carte professionnelle, remettra des identifiants pour un recensement en ligne (méthode encore plus simple et plus pratique avec une réponse désirée sous 48 heures). Les administrés pourront, s'ils le souhaitent, remplir et remettre leurs questionnaires sous format papier.

Accepter de prendre quelques minutes pour remplir les documents, c'est faire preuve de civisme. Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs !



PLAN GRAND FROID

Le Centre Communal d'Action Sociale recommande aux personnes âgées, handicapées ou isolées à domicile de s'inscrire sur le registre « prévention grand froid ». Ainsi, durant les vagues de froid hivernales, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le Formulaire d'inscription **auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie www.ville-gex.fr**. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettez resteront confidentielles.

L'AFFAIRE DE TOUS : Que l'on soit piéton, cycliste, automobiliste, riverain ou commerçant, les chutes de neige, les pluies verglaçantes ou les brouillards givrants présentent un danger pour soi-même et autrui. Des règles de civisme sont à adopter et d'autres sont à respecter. **Merci de relire l'article paru en page 12 de l'écho de Gex n°95 publié fin novembre 2018. Il est aussi en ligne en page d'accueil du site www.ville-gex.fr.**



RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

Les inscriptions à l'école sont indispensables :

- > pour tout enfant né en 2016 et faisant son entrée en 1^{re} année de maternelle
- > pour tout enfant né en 2013 et faisant son entrée en 1^{re} année d'école élémentaire (CP)
- > pour tout enfant nouvellement arrivé à Gex.

Les dossiers d'inscription scolaire pour la rentrée 2019 seront **disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le site internet de la ville, dès le 4 mars 2019**.

La date limite des inscriptions est fixée au **26 avril 2019**.

Rappel des horaires scolaires : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 15 à 16 h 15 lundi, mardi, jeudi et vendredi.



VACANCES D'HIVER

Durant les 15 jours des vacances d'hiver, soit du **18 février au 3 mars 2019**, le centre de loisirs : Accueil

Collectif de Mineurs « La Buissonnière » proposera aux enfants des ateliers cuisine (produits et recettes de saison), des activités manuelles autour de l'astronomie, de la montagne et de la BD Tintin, des jeux collectifs, des activités sportives,... sur le thème : « Tintin objectif lune » et « Tintin au Tibet » !

Au programme :

Mardi 19 février : veillée, le soir, avec repas et projection d'un film Tintin

Vendredi 22 février : petit déjeuner avec les parents

Du 25 au 28 février : initiation au montage d'un petit film d'animation

Mercredi 27 février : planétarium itinérant avec animation pédagogique pour découvrir la voûte étoilée.

⊕ **Inscriptions : à partir du 21 janvier et jusqu'au 8 février.**

Bulletin d'inscription : en ligne sur le site de la ville et sur le portail citoyen ou en version papier à l'accueil de la mairie ou au service Éducation et Sport.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2019

À l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent, simplifiant notamment les démarches d'inscription pour les électeurs et améliorant la fiabilité des listes électorales. Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent centralisant les listes électorales actualisées en temps réel, dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. L'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections européennes 2019 est possible **jusqu'au 31 mars 2019**. À partir de 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin. De plus, la réforme a généralisé partout en France le télé-service, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur le site **www.service-public.fr**. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou directement en mairie.

Par ailleurs, à partir de février 2019, les électeurs disposant désormais d'un numéro national d'électeur pourront vérifier leur inscription sur le site **www.service-public.fr**. Enfin, les Français établis hors de France n'ont plus la possibilité d'être inscrits simultanément sur une liste électorale consulaire et sur une liste électorale communale. Les électeurs en situation de double inscription ont jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits.

Pour plus d'information sur les justificatifs à fournir pour faire enregistrer votre demande ou pour les cas spécifiques, le service Population se tient à votre disposition du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Vous trouverez aussi ces renseignements sur le site **www.service-public.fr** rubrique papiers-citoyenneté.



LES ÉCHOS DU CONSEIL

Les comptes-rendus des conseils municipaux font l'objet d'un affichage (devant la Mairie) et sont publiés sur le site www.ville-gex.fr.

5 novembre 2018

Le Conseil Municipal

- approuve l'évolution de la communauté de communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération ;
- prend acte du débat d'orientations budgétaires 2019 pour la commune ;
- prend acte du débat d'orientations budgétaires 2019 pour la forêt ;
- approuve, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité validé par la CCPG en octobre 2017, le versement du fonds de concours pour un montant de 46 688 € HT dans le cadre de l'aménagement d'équipements publics dans le bâtiment sis 39 rue Zégut (Mission locale Bellegarde-Oyonnax-Gex et Fédération Léo Lagrange) ;
- approuve, pour honorer la mémoire du lieutenant-colonel BELTRAME mortellement blessé lors de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes, que le square du monument aux Morts soit dénommé « square Colonel Arnaud BELTRAME » ;
- valide la révision de la grille tarifaire pour 2019 proposée par les gérants du camping municipal ;

10 décembre 2018

Le Conseil Municipal

- décide de procéder à la clôture du budget annexe de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) ; constate que les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget annexe de la ZAE à intégrer au budget principal par les écritures budgétaires s'élevaient à :
 - section de fonctionnement (C/002) : -35 756.84 €
 - section d'investissement (C/001) : -34 013.67 €
- dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de la ZAE dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable public assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe de la ZAE au budget principal de la commune ;
- approuve, en décision modificative n° 4 du budget général de la commune, les modifications budgétaires liées à la dissolution du budget de la ZAE ;
- approuve le budget primitif 2019 présenté par chapitre pour la section fonctionnement, soit 15 008 100 € et par chapitre et opération pour la section d'investissement, soit 5 062 408 € ;
- décide d'ouvrir l'autorisation de programme 2018-2024 et les crédits de paiement (AP/CP) pour les études, les honoraires et la concession d'aménagement liés au projet Cœur-de-ville suite au traité de concession signé le 18 juillet 2018 avec la société DUVAL DEVELOPPEMENT AUVERGNE RHÔNE-ALPES et au planning prévisionnel du montage de projet ;
- décide, dans le cadre de la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement, de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'extension de l'école Parozet pour inscrire 200 000 € au budget primitif 2019

- approuve la convention de mise à disposition de l'association « Protection civile de l'Ain – antenne de Gex » du véhicule de type ambulance Renault Master en remplacement du véhicule hors d'usage Citroën Jumper ;
- autorise Monsieur le Maire à signer un bail de 9 ans au profit de l'État aux fins d'héberger la Trésorerie de Gex 10, place Gambetta pour une redevance annuelle de 32 560.62 € HC/HT ;
- désigne, dans le cadre des dispositions applicables aux 28 états membre de l'U.E., le Cabinet Actess – Groupe SI2A comme délégué à la protection des données pour la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière de répartition de participation avec la communauté d'agglomération du Pays de Gex ; fixe le montant à 2 439.27 € la première année et 914.73 € les suivantes ;
- décide de mettre en place des périodes d'astreinte et fixe les modalités de compensation aux agents du centre technique municipal pour le déneigement, pour les dysfonctionnements dans des locaux ou équipements communaux, pour la mise en sécurité sur l'ensemble du territoire communal ou lors de manifestations ;
- approuve, pour se conformer à la réglementation en matière de congés dans les collectivités,

(tenant ainsi compte des révisions contractuelles de prix prévues aux marchés) ;

- approuve le budget primitif 2019 de la forêt s'élevant à 206 900 € en section fonctionnement et 47 500 € en section investissement ;
- maintient, à compter du 1^{er} janvier 2019, le prix du stère de bois d'affouage à 30 € ; demande à l'ONF de procéder au martelage de certaines coupes et précise leur destination et mode de commercialisation ; précise que les garants de bonne exploitation du bois sont Mme REYGROBELLET, MM. PELLÉ et JUILLARD ;
- accepte les propositions de réalisations de travaux ONF 2019 pour un montant de 108 610 € HT en fonctionnement et 31 770 € en investissement ;
- décide, pour la réalisation de ces travaux sylvicoles, de solliciter l'association Sylv'Acctes pour l'octroi d'une subvention ;
- approuve la rédaction des statuts accompagnant l'évolution de l'intercommunalité en communauté d'agglomération ;
- sollicite une subvention auprès de la Région pour les opérations de rénovation et d'extension du système de vidéo-protection d'un montant de 122 260 € ;
- approuve l'acquisition du fonds de commerce sis 165 rue des Terreaux pour un montant de 60 000 € dont 10 000 € pour la licence IV ;
- approuve le bail, consenti jusqu'au 31 décembre 2024, avec la SAS Léo Lagrange Petite Enfance en Pays de Gex concernant les locaux du 2^e étage du bâtiment communal (140 m²) situé au 29 de la rue Zégut pour des bureaux administratifs et ses missions d'accueil des étudiants de l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale (IREIS) ;
- approuve le bail, consenti pour 9 années, avec la Mission locale Oyonnax-Bellegarde-Gex concernant les locaux du 3^e étage du bâtiment communal situé au 29 de la rue Zégut pour le repositionnement de son antenne de Gex située au 41 rue Dompardon ;



les modifications et la réécriture des points concernant le décompte du temps de travail et les absences dans le protocole du 22 janvier 2002 relatif à l'aménagement du temps de travail ;

- approuve le nouveau projet de convention du Projet Éducatif Territorial 2018-2021 (entre le Maire, la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction des Services de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales) et celui d'une charte qualité « Plan mercredi » pour le bon fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires liées aux nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2018.
- émet un avis favorable au projet d'ouvertures dominicales 2019 des commerces de détail pour les 22 et 29 décembre 2019 ;
- approuve l'adhésion de la commune de Gex au service commun communautaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dit « service ADS » (application du droit des sols) et approuve la convention régissant les principes du service ADS entre la commune et la communauté d'agglomération du Pays de Gex ; acte le principe d'adhésion pour trois années à partir de janvier 2019 ;
- donne son accord pour la cession des parcelles communales AV 163, AV 165, AV 167, C658 et C660 d'une superficie totale de 3 000 m², au prix de 25 €/m² pour la zone UE et 5 €/m² pour le terrain en zone Ne, à la société « SCI BOUELBE II » qui proposera une offre de restauration à proximité de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers ;
- prend acte du dépôt d'une autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour la mise en conformité du Centre Associatif ;
- prend acte du dépôt d'une autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour la mise en conformité de la Sous-Préfecture ;
- approuve l'évolution du tableau des effectifs de la collectivité ;
- autorise le projet d'avenant au protocole d'accord des Centres Musicaux Ruraux intervenant pour de l'enseignement musical dans les écoles de Gex (actualisation du tarif de l'heure/année) ;
- approuve la mise en place d'un nouveau contrat enfance et jeunesse pour la période 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- approuve la nouvelle annexe 1 à la convention d'objectifs et de financement signée pour 2016-2019 avec la CAF de l'Ain concernant les accueils du mercredi et la modification des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2018.



GEX EN MOUVEMENT

Au fil des principaux travaux communaux

EXTENSION DE L'ÉCOLE PAROZET, AMÉNAGEMENTS DES COURS



Rénovation extérieure
des locaux de
la Police Municipale
et de la Crêperie

RUE DES TERREAUX



Rénovation extérieure du

CENTRE CULTUREL RUE DE GEX-LA-VILLE



Bordures, feu tricolore, éclairage sur le chantier

DE L'AVENUE DE LA POSTE À L'AVENUE DE LA GARE



EXTENSION DU CIMETIÈRE

5 000 m² d'aménagements
(columbarium, jardin du souvenir, caveaux,
enceinte végétalisée et arborée, cheminements)



SÉCURISATION DES PIÉTONS RUE DE PITEGNY

- > Glissière de protection.
- > Revêtement de la voirie.
- > Trottoirs.



DOSSIER

Le budget communal 2019 Un acte essentiel pour la Collectivité



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 10 décembre 2018 par le conseil municipal. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé au sein du conseil municipal le 5 novembre 2018.

Il a été établi avec la volonté :

- > de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, laquelle permet à Ville de bénéficier de bons indicateurs financiers avec en particulier un niveau d'épargne brute élevé (31% au regard du dernier compte administratif adopté – exercice 2017),
- > de permettre aux services municipaux de disposer des moyens nécessaires pour assurer la qualité et la continuité des services rendus aux habitants,
- > de poursuivre la maîtrise de l'endettement communal afin de conserver d'importantes marges de manœuvre eu égard au financement à venir de l'opération « Cœur de Ville », d'une part, et aux engagements pris dans le cadre du dossier de candidature déposé à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'accueil du 3^e lycée public du Pays de Gex.
- > de mobiliser toutes les ressources possibles dans une démarche d'optimisation (subventions, gestion dynamique du domaine, etc.) sans toucher aux taux d'imposition communaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

Rappel des taux des impôts locaux :

- > concernant les ménages :
Taxe d'habitation : **16,95 %**
Taxe foncière sur le bâti : **14,43 %**
Taxe foncière sur le non bâti : **94,29 %**

- > concernant les entreprises :
Toute la fiscalité économique du territoire relève désormais de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, laquelle a instauré au 1^{er} janvier 2018 la fiscalité professionnelle unique (FPU).



ENCOURS DETTE 31 DÉCEMBRE EN K€

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours dette	12 513	11 487	10 550	9 587	8 609	7 567	8 661	7 546	6 447	5 325
Nombre habitants	10 137	10 632	10 711	10 979	11 200	11 453	11 949	12 894	13 152	13 415
Dettes / hab. en €	1 234	1 080	985	873	769	661	725	585	490	397

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la commune de Gex d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Au niveau communal, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, piscine, bibliothèque,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à la Compensation Financière Genevoise, aux revenus des immeubles, à diverses subventions.

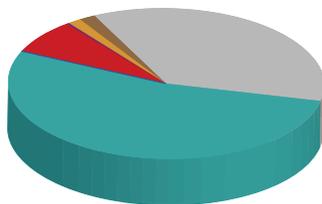
Les recettes de fonctionnement du budget 2019 représentent **15 008 100 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de 2019 représentent 11 860 530 €. Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (ou l'épargne), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le montant prévisionnel d'autofinancement, avant intégration des résultats définitifs de l'exercice 2019, s'élève au budget 2018 à 2 247 570€.

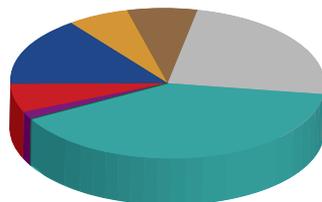
Les recettes de fonctionnement de la Commune ont été fortement impactées ces dernières années du fait de la diminution constante des aides de l'État.

> RECETTES : 15 008 100 €



- Atténuations de charges : 248 000 €
- Autres produits de gestion courante : 213 000 €
- Dotations et participations : 5 408 100 €
- Impôts et taxes : 7 980 000 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 19 000 €
- Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 115 000 €
- Produits exceptionnels : 25 000 €

> DÉPENSES : 15 008 100 €



- Atténuations de produits : 971 000 €
- Autres charges de gestion courante : 1 089 180 €
- Charges à caractère général : 3 596 250 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 5 945 600 €
- Charges exceptionnelles : 18 500 €
- Charges financières : 240 000 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 900 000 €
- Virement à la section d'investissement : 2 247 570 €

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à court, moyen et long termes. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- > **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- > **en recettes** : deux types de recettes coexistent, à savoir les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement, Projet urbain partenarial) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de locaux scolaires et périscolaires, à la réalisation de pistes cyclables, à la mise aux normes de bâtiments, etc.). Le remboursement par l'État de la TVA payée la Commune sur les opérations d'équipement, appelé « fonds de compensation de la TVA » : FCTVA, constitue également une ressource imputée en section d'investissement.

Le montant de la section d'investissement s'élève, au budget 2019, à **5 062 408 €**.

LES RECETTES

Autofinancement	2 247 570 €
Subventions d'équipement et PUP	630 338 €
Fonds de compensation de la TVA	900 000 €
Taxe d'aménagement	300 000 €
Amortissement	900 000 €
Opérations d'ordre comptables	84 500 €
Total général	5 062 408 €

LES DÉPENSES

Acquisition fonds de commerce rue des Terreaux et licence IV	65 000 €
Remboursement capital des emprunts	1 100 000 €
Immeuble Le Bellevue : études et premiers travaux	50 000 €
Achat de véhicules pour les services techniques municipaux	87 000 €
Nouveaux aménagements au skate parc de la Poudrière	60 000 €
Poursuite du programme d'aménagement de pistes cyclables	35 000 €
Maison médicale pluridisciplinaire : études et premiers travaux	70 000 €
Démarrage du programme d'extension du système de vidéo-protection	50 000 €
Divers nouveaux matériels et travaux dans les écoles	49 400 €
Divers aménagements et améliorations dans les espaces publics	416 500 €
Autres travaux et études dans les bâtiments administratifs, culturels et sportifs	270 000 €
Administration générale : informatique, mobilier, outillage...	164 817 €
Opérations d'ordre comptables	103 500 €
Divers : régularisations foncières, remboursement de taxes...	15 191 €
Total général	5 062 408 €



LES GEXOIS



Nouveau commerce

Agence Aviva Assurances

Monsieur et Madame POTY ont repris l'agence Aviva de Gex, à l'Aiglette, en juin 2018. Elle est associée aux agences de Saint-Genis-Pouilly et de Bellegarde. M. et Mme POTY vous conseilleront pour toutes vos questions liées à votre assurance particuliers et professionnels (agricole et entrepreneurs). M. POTY est également spécialisé dans les sujets de patrimoine, prévoyance et d'assurance-vie.

⊕ **Lundi de 14 h à 18 h. Mardi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h. Samedi matin sur rendez-vous.**
Agence Aviva Assurances – 86 ZAE de l'Aiglette Nord
04 50 41 70 75 – pcb-gex@aviva-assurances.com

Footgolf Club Gessien

Le club est Champion de France 2018. Et 4 joueurs : Anthony ARNAUD, Clément RIGAUD, Nicolas COUSIN et Alexandre RICHER font partie de l'équipe de France devenue... **championne du Monde** le samedi 15 décembre au Maroc ! Incroyable rêve, à la création du club en 2014, devenu depuis une magnifique réalité !



Gymnastique volontaire de Gex

Contrairement à ce que vous avez peut-être entendu dire, la Gymnastique Volontaire de Gex n'est pas « une Gymnastique de Vieux » : la moitié des adhérents a entre 17 et 45 ans.

Que vous souhaitiez garder la forme pour vous sentir bien, ou vous défouler en musique, vous dépenser sans y penser tout en améliorant votre condition physique, ou vous remuscler, la GVG propose une diversité de cours qui répondra à vos besoins. Ces cours sont donnés par des animateurs sportifs qualifiés, qui ont le sens de l'écoute et qui peuvent proposer à chacun une réponse personnalisée à ses attentes.

La GVG s'engage pour un sport différent, accessible à tous, quels que soient votre âge, vos capacités physiques ou vos revenus. Il n'est pas nécessaire d'être un athlète accompli pour prendre du plaisir tout en entretenant sa forme, dans une ambiance conviviale.



À la GVG, vous l'aurez compris, ce n'est pas comme ailleurs... c'est différent !

Si la pratique d'une activité physique fait partie de vos bonnes résolutions pour 2019, n'hésitez plus à nous rejoindre ! Vous serez accueillis chaleureusement.

Géraldine BOUVET, Présidente de la GVG

⊕ www.gvg.asso.cc-pays-de-gex.fr

Le Tennis Club de Gex

Le Tennis Club de Gex a engagé pour le championnat par équipe une équipe masculine de plus de 45 ans, deux équipes masculines de plus de 35 ans et une équipe féminine.

L'équipe masculine + 45, composée d'Eric BARBEY, Benoît CAQUOT, Claude BENOIT-JEANNIN, Christian ALVAREZ et Loïc PACORET, a fini aisément seconde de sa poule en 1^{re} division départementale.



L'équipe 1, composée de Bertrand et Thomas BENOIT-JEANNIN, Xavier MAIRE, Romain RAINERO, Julien LEYVAL, Simon DESVAUX et Pierre JOSSON a fini 3^e de sa poule en 1^{re} division départementale. Quant à l'équipe 2 composée de Nicolas DUPIC, AbdelMCHATCHI, MarkDINGLI, Patrice ROCHEPEAU, Didier REYNAUD, Pierre OUIILLON, Philippe MICHEL et Pierre-Olivier FRANÇOIS, elle termine 4^e de sa poule en 3^e division départementale. Une belle performance au regard des classements.

L'équipe féminine de plus de 35 ans, composée d'Isabelle ROCHEPEAU, Isabelle SALVI, Cynthia RADERT, Alessia D'ETTORE et Fiona MELLOR, a, cette année, rejoint le groupe régional en ligue 3. Les déplacements se sont faits sur la Haute-Savoie et sur la Savoie avec un format des rencontres légèrement modifié : 3 simples, au lieu de 4, et un double.



L'équipe termine 4^e de sa poule et assure son maintien en ligue 3.

Ces championnats par équipe sont toujours des moments d'échanges, bien entendu sportifs, mais également conviviaux.

Le TCGex n'est pas en reste pour les manifestations. Il organise, du 15 février au 3 mars, son traditionnel tournoi « la Bleue d'Gex Cup ». Participer ou soutenir au bord du terrain promet de bons moments. Pour connaître l'activité et les résultats du TC Gex, n'hésitez pas à consulter le site : www.tcgex.com.

Victoire pour la section Échecs de la MJC

Lors d'une première étape, les championnats individuels départementaux d'échecs de l'Ain 2018 ont eu lieu les 3 et 4 novembre 2018 à Bourg Saint-Christophe (66 participants).

Deux de nos plus jeunes joueurs (catégorie Poussins) encadrés par notre animateur échecs, Charles LALIEU, se sont hissés sur la 1^{re} et 3^e marches du podium : Stanislas CHARLIER devient « champion départemental 2018 » et Tiziano ROSSO « 2^e Dauphin ». Ce faisant ils se qualifient tous deux pour la phase régionale qui aura lieu du 16 au 19 février en Ardèche.

Dans la foulée de leur succès, nous avons inscrit une équipe en Championnat de France des jeunes par



équipe dont la phase régionale a eu lieu dimanche 25 novembre 2018 à la MJC de Gex.

Équipe retenue : Dario HALOVIC (minime), Antoine REYNAUD (benjamin), Maxence ROB (pupille), Stanislas CHARLIER (poussin) et Tiziano ROSSO (poussin).

Lors de la 2^e étape, les résultats de la compétition régionale d'échecs N3 Jeunes de ce dimanche 25 novembre 2018 à la MJC ont été prometteurs.

Remerciements à : Dario qui a fait un 100% en remportant tous ses matchs ; Philip qui a tenu à jouer une seconde partie, malgré la fatigue, pour ne pas partir en laissant l'équipe sur une défaite ; Karen et Maxence qui ont tenu tête à de forts adversaires et nous ont apporté leurs victoires dans l'escarcelle ; Tiziano qui s'est battu avec le jeu agressif qu'on lui connaît ; Raphael qui jouait son premier concours et qui n'a pas eu peur ; Stanislas qui était de tout cœur avec nous mais au lit pour cause de maladie.

Alain CHARON, Directeur de la MJC

⊕ **Vous pouvez voir tous les résultats, la MJC étant représentée sous l'appellation « Amicale échecs » sur le site de la Fédération française d'échecs : www.echecs.asso.fr/ListeEquipes.aspx?ClubRef=2725.**



ZOOM SUR...

La redynamisation du centre-ville

Une volonté politique affirmée

Dans le prolongement des diverses démarches entreprises par la Ville pour redonner de l'attractivité à son centre-ville en revitalisant l'activité économique et commerciale, il a semblé aux élus essentiel de se positionner pour pérenniser la présence d'établissements et de commerces participant à l'animation du centre-ville et du centre ancien de manière plus générale.

Avril 2018

RELOCALISATION AU CENTRE-VILLE DE L'AGENCE DE GEX DE L'OTSI

Une solution devait être trouvée pour que l'agence de Gex de l'Office de Tourisme Intercommunal puisse être relogée, une fois le chalet du square Jean Clerc démonté, au centre, ce dans l'attente de la réalisation du projet cœur-de-ville où elle aura sa place.

Les conjoints DUVILLARD, propriétaires d'un local commercial sis 118, rue des Terreaux, ont accepté de le louer à la Ville pour y accueillir l'Agence. La surface de ce local s'élève à 48,08 m² et le loyer mensuel à 480 € HT révisibles annuellement pendant une durée de 9 ans.

Juin 2018

ACQUISITION DE L'HÔTEL-RESTAURANT BELLEVUE

La Commune, par courrier en date du 22 mai 2017, avait indiqué aux propriétaires de l'Hôtel-restaurant Bellevue, qui souhaitaient céder leur bien immobilier, sa volonté d'acquérir l'immeuble afin de confier à un bailleur social l'aménagement des étages pour y réaliser une douzaine de studios réservés aux « séniors » et maintenir l'activité de restauration en rez-de-chaussée.



Le prix d'achat proposé aux propriétaires a été fixé à 900 000 € pour l'ensemble du tènement immobilier, conformément à l'estimation du service France Domaine. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement, lors du conseil municipal de juin 2018, pour cet achat.

Décembre 2018

ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE SIS 165 RUE DES TERREAUX ET DE LA LICENCE IV

Ce fonds de commerce était exploité sous la forme d'un bar-PMU avec l'enseigne « Le Tétras ».



Après échanges entre la mairie, le mandataire judiciaire et le propriétaire du fonds de commerce, ce dernier a donné son accord sur un rachat par la ville du fonds à hauteur de 60 000 € dont 10 000 € consacrés à la licence IV.

Mars 2019

LIVRAISON DES LOCAUX DU BÂTIMENT DE LA RUE ZÉGUT

L'Institut Léo Lagrange et La Mission Locale Oyonnax-Bellegarde-Gex pourront s'installer dans les locaux aménagés aux deuxième et troisième étages du bâtiment hébergeant actuellement le Point d'Accès au Droit à l'angle de la rue Zégut et de la rue du Commerce.



La Ville a ainsi créé 190 m² de bureaux neufs qui seront mis à la disposition de ces deux organismes qui emploieront une dizaine de personnes et généreront plusieurs centaines de passages de personnes par an bienvenus dans ce secteur.

Sans oublier :

- › **le démarrage d'une étude de redynamisation commerciale en centre ancien :** courant 2019, la ville disposera d'un diagnostic précis des surfaces commerciales existantes dans le centre ancien et aura identifié les outils réglementaires et leviers pour sa revitalisation commerciale ;
- › **la rénovation des bâtiments** du centre culturel, de la crêperie, des bureaux de la Police Municipale, du logement de secours rue de l'Horloge ;
- › **le renouvellement pour 9 ans du bail du centre des finances publiques** place Gambetta ;
- › le soutien et le suivi du dynamisme du **marché du samedi** rue des Terreaux ;
- › **le projet de servitude du passage Tétras/Patio :** l'acte est actuellement chez le notaire et le plan de servitude du Cabinet Rubini a été transmis aux deux syndicats. La ville souhaite aménager une liaison esthétique et sécurisée depuis le centre-ville au projet cœur-de-ville.



LA TRIBUNE GEXOISE

Gex Avenir

Pays de Gex Agglo

Ce 1^{er} janvier, la Communauté de Communes est devenue Communauté d'Agglomération. Si cela ne change rien sur le fond, c'est qu'elle exerce déjà toutes les compétences obligatoires et que le nombre d'habitants l'a permis. Elle gère depuis longtemps des services du quotidien des Gessiens : Gestion et Valorisation des déchets, Eau et Assainissement, Petite Enfance, Schéma d'accueil des Gens du Voyage, Stratégie Intercommunale de Prévention de la Délinquance et de la Sécurité, Fort l'Écluse, Technoparc, ZAC Terrinov à Ferney, Réserve Naturelle, Politique environnementale, ...

Sur ce mandat, de nombreux transferts des Communes vers l'Établissement Public Intercommunal et de nouvelles politiques publiques ont été mis en place : Fiscalité Professionnelle Unique, Plan Local d'Urbanisme, Zones d'Activité Economique, Contrat de Santé, Eaux Pluviales, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, Transports, Office de Tourisme Intercommunal, Politique de la Ville, ... un travail considérable, lucide et dans le sens de l'intérêt général.

En cette fin de mandat, des dossiers majeurs doivent être bouclés dont la validation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; il prévoit une protection sans précédent des espaces agricoles et naturels par le retrait de plus de 400 hectares de foncier auparavant constructible, une réponse courageuse aux enjeux de mobilité et de planification dans un Pays de Gex sous pression grâce au dynamisme économique.

C'est aussi le renforcement des transports en commun notamment transfrontaliers dans les différents bassins de vie dont les travaux liés au Bus à Haut Niveau de Service et les transports internes. D'autres sujets doivent avancer cette année de manière décisive face à l'impatience légitime des Gessiens.

Bonne et heureuse année !

› **Pour Gex Avenir,**
Patrice DUNAND

Solidarité pour l'Avenir de Gex

Le groupe Solidaires pour l'Avenir de Gex (SPAG) a le plaisir de vous souhaiter une excellente année 2019.

C'est l'année qui verra l'achèvement des travaux routiers dans Gex avant que ceux du cœur de ville ne débutent en 2020. Nous verrons aussi quel impact auront sur la circulation la combinaison du rond-point de Mury et le dévoiement de la rue de la Poste, ceci avec une population toujours grandissante. Il faudra attendre le début du chantier des Contamines cette année puis l'arrivée de ses habitants en 2020 pour voir son impact sur le rond-point du Clos des abeilles. Ces éléments seront déterminants pour décider des moyens de transports publics à l'intérieur de notre ville.

Mais c'est aussi l'année durant laquelle il va falloir choisir le style architectural du cœur de ville qui redéfinira l'identité de Gex pour de nombreuses années.

Quant à nous, nos souhaits pour les Gexoïes et Gessiens restent dans la lignée de nos choix politiques :

- › un coup d'arrêt au projet de mise en bouteille de l'eau de Divonne, au développement excessif de centres commerciaux : le projet Open de St-Genis-Pouilly, même revu à la baisse, est-il nécessaire alors que Val Thoiry, Ferney ZAC-Poterie et Ségny-zone de Carrefour prévoient de s'agrandir ?
- › des projets de développement adaptés aux stations de moyenne montagne : le ski alpin est-il un choix avisé alors que le climat se réchauffe ?
- › dans le cadre de la transition écologique, une accélération de la réalisation de la piste cyclable Gex-Ferney et une amélioration des transports en commun inter-cités.
- › une mutualisation accrue des investissements entre les communes de « Pays de Gex Agglo », qui succède à la CCPG.

Comme les années précédentes, SPAG sera attentif et impliqué dans les choix qui vont définir notre avenir commun.

› **Michel AMIOTTE – Sébastien CHARPENTIER – Guy JUILLARD –
Sylvie FORSTMANN – Patrick MONNOIRE**

Humanisme et Participation

Tout d'abord permettez-nous de vous présenter au nom de la liste Humanisme et Participation, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur et d'adresser une pensée de fraternité pour tous les Gexoïes dans la souffrance ou endeuillés.

Nous tenons ici à remercier ceux qui par leur présence, leurs remarques ou leur expertise nous soutiennent dans notre action.

Si au niveau national, la trêve des confiseurs n'a pas étouffé la manifestation du mécontentement et de la frustration d'une partie de nos concitoyens, elle met en évidence que ce n'est pas en se réfugiant derrière la force et la dialectique que l'on parvient à un équilibre durable, et que l'absence d'écoute ne peut que conduire à la montée des extrêmes.

Ceci nous ramène à nos valeurs où la concertation et la participation doivent être les axes majeurs d'une gouvernance. Saluons ici la démarche de la municipalité qui, en accordant des places aux listes minoritaires dans les divers comités de pilotage, permet l'expression de nos sensibilités, même si les choix de calendrier et de priorité relèvent de la majorité.

De notre côté nous continuerons à semer des graines avec l'espoir de les voir germer ici ou là au fil du temps.

› **Contact : humanismetparticipation@gmail.com
Pour Humanisme et Participation – Muriel CHARRE – André DUBOUT**



SE DIVERTIR À GEX

Pour être informé(e) régulièrement sur la vie culturelle et recevoir la lettre d'informations, il suffit de s'inscrire sur le site www.ville-gex.fr, rubrique « sortir, se divertir ».

INSTITUTIONNEL

> Lundi 4 mars, 18 h 30

Réunion du Conseil municipal en salle du conseil.

Mercredi 6 mars, 20 h

Réunion publique cœur-de-ville.
À la salle des fêtes.

> Lundi 1^{er} avril, 18h30

Réunion du Conseil municipal en salle du conseil.

MÉDICAL / SANTÉ

> Lundi 8 avril, de 14 h 30 à 16 h 30

Collecte par le médibus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques, avenue de la Poste.

> Lundi 29 avril, de 14 h 30 à 19 h

Don du sang à l'hôpital local du Pays de Gex, 160, rue Marc Panissod à Tougin ainsi que dans le camion.

MUNICIPALITÉ, ASSOCIATIONS

> Mardi 5 février, 14 h 30

Thé dansant organisé par le CCAS et animé par Corinne Muller à l'espace Perdtemps. Inscriptions : 04 50 42 63 01 – ccas@ville-gex.fr

> Mercredi 6 février, 16 h

« Dessine-moi une chanson » dans le cadre de la saison culturelle.

> Vendredi 8 février, de 18 h 30 à 20 h 30

Soirée Jeux en famille à la Ludothèque des Abeilles. Entrée libre. Infos générales et inscriptions : CSC Les Libellules - 228 avenue des Alpes - 01170 Gex. 04 50 28 34 17 - secretariat@csclibellules.fr

Samedi 9 février, de 13 h à 20 h et dimanche 10 février, de 9 h à 15 h

La Gexoïse

Compétition Régionale Rhône-Alpes-Auvergne Complexe sportif du Turet.

Entre 300 et 400 gymnastes sont attendus. Certains de ces sportifs tenteront de se qualifier pour les finales nationales !

Manifestation ouverte au public.

Entrée : 5 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

Buvette avec petite restauration.

Dimanche 10 février, de 12 h à 18 h

Fête de la Bière organisée par la Batterie Fanfare « La Gessienne » à l'espace Perdtemps. Animation musicale, concours de déguisements pour les enfants. Dégustations de bières, choucroute garnie : 20 € par adulte / 8 € par enfant (6 à 12 ans)

> Jeudi 14 février, de 14 h 30 à 16 h

Café des parents. Ludothèque des Abeilles. Un moment convivial autour d'un café. Entrée libre. Infos générales et inscriptions : CSC Les Libellules.

> Vendredi 15 février, 20 h 30

« Chansons pauvres... à rimes riches » dans le cadre de la saison culturelle.

> Samedi 16 février, dès 9 h

Vente des emplacements pour le vide-greniers du Sou des écoles du 10 mars au local associatif (proche du camping).

> Jeudi 21 février, départ à 13 h

Sortie famille/ados Prémanon, Espace des Mondes Polaires. Départ : au CSC Les Libellules. Visite du musée + moment de glisse à la patinoire. Infos générales, tarifs et inscriptions : CSC Les Libellules.

> Jeudi 28 février, départ à 11 h

Sortie famille/ados. Départ : au CSC Les Libellules. Morbier, Snowtubing + Luges. Infos générales, tarifs et inscriptions : CSC Les Libellules.

> Samedi 2 mars, de 9 h 30 à 18 h dimanche 3 mars, de 10 h 30 à 18 h

Exposition Éléonore BUCHMANN et Benjamin DUFOUR (artisanat, peinture, ...). Salle l'Expo.

> Samedi 2 et dimanche 3 mars, de 8 h à 19 h
Tournoi de FUTSAL pour les U11 / U13 / U15. Au complexe sportif du Turet. Organisation : Football Club Cessy-Gex.

> Vendredi 8 mars

Journée de la Femme organisée par le CCAS dont 2 séances au cinéma Le Patio : « Les Invisibles » à 18 h 30 et « Une femme d'exception » à 21 h.

> Vendredi 8 mars, 19h

Assemblée Générale de l'Amicale des Donneurs de Sang de Gex. Salle Barbara. 04 50 41 74 73.

Samedi 9 mars, 20 h

Soirée « Printemps des Poètes » 21^e édition sur le thème de « la beauté », organisée par le service culturel à la salle des Fêtes.



> Dimanche 10 mars, de 9 h à 17 h

Vide-grenier organisé par le Sou des écoles à l'Espace Perdtemps.

> Mardi 12 mars, 17 h

Cérémonie d'accueil des 24 Français et 24 Allemands, collégiens dans le cadre de l'échange Charpak / Ingolstadt à la salle des Fêtes.

Du 15 au 17 mars

1^{er} Salon Printemps Gessien organisé par PGPA à l'espace Perdtemps. Exposants de l'immobilier et de l'habitat, nouvelles technologies, innovations et mobilité électrique + une vingtaine d'exposants de vins et produits de terroir autour d'un espace bodega.

> Samedi 16 mars

Sortie famille à Annecy, Carnaval Vénitien. Infos générales, tarifs et inscriptions : CSC Les Libellules.

> Vendredi 22 mars, dès 18 h 30

AG du CSC Les Libellules. Salle des Fêtes.

Samedi 23 mars, 10 h 15

Bobines et flacons / Cie Artiflette Théâtre et musique. Dès 3 ans. 50 min.



Les petits déj' spectacles organisés par le CSC Les Libellules à la salle des fêtes. Un duo étonnant et poétique. www.artiflette.com
Adultes : 8€/5€, - 18 ans 5€/3€* (*adhérent CSC)

> Samedi 23 mars, 20h30

« Mars & Vénus » dans le cadre de la saison culturelle.

> Mardi 26 mars, de 14 h à 16 h

Carnaval des écoles de Gex. Rassemblement à 13 h 45 place du Jura. Départ à 14 h jusqu'à l'espace Perdtemps. Lâcher de ballons, bonhomme carnaval. Goûter offert par la mairie à chaque enfant.

SAISON CULTURELLE



> Mercredi 6 février, 16 h à la salle des fêtes
« Dessine-moi une chanson »
Compagnie Le Rêve de Bouh !



> Vendredi 15 février, 20 h 30 à la salle des fêtes
« Chansons pauvres... à rimes riches ! »
Tonycello - Le Terrier production.



> Samedi 23 mars, 20 h 30 à l'espace Perdtemps
« Mars & Vénus »
Compagnie Cœur de scène.

Tarifs pleins : 9 € à la salle des fêtes, 16 € à l'espace Perdtemps.

Tarif enfant (2 à 18 ans) : 5 € ou 10 €, selon le lieu.

Tarif passeport culture jeune : 4 € ou 7 €, selon le lieu.

Billetterie à l'accueil de la mairie.



PASSEPORT CULTURE JEUNES

Il y a 13 ans, la mairie mettait en place un passeport culture destiné aux jeunes de 2 à 18 ans résidant à Gex pour qu'ils puissent bénéficier de tarifs préférentiels en se rendant au cinéma Le Patio, à la piscine municipale ou aux soirées programmées dans la saison culturelle. 459 jeunes en ont bénéficié en 2018.

Le passeport culture jeunes 2019 est disponible au service accueil de la mairie depuis le 2 janvier. Il sera remis gratuitement sur présentation obligatoire d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'une photo.



ÉCOLE DE MUSIQUE

www.ecoledemusiquegex.org



GEX PRATIQUE



Vente des titres de transport

Les Transports Publics Genevois modernisent leur système de vente de titres de transport dans les bus en généralisant le paiement par carte sans contact. Ce mois de janvier voit la fin de la vente de la cart@bonus et le **lancement de la carte tpgPay** (portefeuille électronique transmissible et rechargeable). La transition de la cart@bonus à la carte tpgPay s'effectuera jusqu'en mars. En juin prochain, les anciens distributeurs de titres de transport fixes et mobiles seront retirés.



À la fin de la période de transition, les clients occasionnels des TPG pourront régler leur trajet via la nouvelle carte sans contact tpgPay, une carte bancaire sans contact, les applications TWINT, ApplePay ou l'envoi d'un SMS (avec les opérateurs suivants : Orange, SSFR et Bouygues télécom). L'achat de cartes tpgPay et d'abonnements est possible à la maison de service au public (MSAP) de Gex, 135 rue de Genève (voir les coordonnées ci-contre).

➔ **Information émanant du Pôle aménagement mobilités de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex**

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Lina AHMANE	28.08.2018
Joyce PELLETIER	19.10.2018
Noé CHOUNLAMOUNTRY	23.10.2018
Ariane BENKEMOUN ANDRÉ	26.10.2018
Sasha CLADEN	26.10.2018
Noann DIZIAIN BOUGANIM	30.10.2018
Martin SENÉZE	05.11.2018
Hugo BOUDIER	09.11.2018
Eléa POQUET	16.11.2018
Bryan PINTO LIMA	23.11.2018
Liam FANULI	23.11.2018
Marie FREIBURGHANUS	27.11.2018
Ilyann LAGUETTE	29.11.2018
Arris AMAMRA	06.12.2018
Mathys BEGEY	03.01.2019

Tous nos vœux aux jeunes mariés

Coralie CANESSE et Selim KARFA	01.12.2018
--------------------------------	------------

Félicitations à

Agnès GROSSMANN et Stéphane MERLE	07.11.2018
Lina HAY et Aurélien TORAILLE	09.11.2018
Charline DELMAS et Gabriel GUBLER	17.12.2018
Charlène HEDONT et Blaise VANDAELE	21.12.2018
Fairouz AZZOUNE et Nelson TISSEYRE	04.01.2019

Condoléances aux familles de

Louise BUCCIO, veuve FOL	04.11.2018
Suzanne MELLY, veuve BAUD	30.11.2018
Maria DIAMANTI	10.12.2018
Ferdinand LEUZZI	17.12.2018
Christiane REVEL	21.12.2018
Paule-Marie WOLFHUGEL, veuve CARME	23.12.2018

Mairie de Gex - 77 rue de l'Horloge - BP 407 - 01174 GEX CEDEX | 04 50 42 63 00
www.ville-gex.fr | mairie@ville-gex.fr

Responsables de la rédaction : Patrice DUNAND, Maire, Jérémie VENARRE, Maire-Adjoint
Nombre d'exemplaires : 6700 | Photos : commission Communication
Comité de rédaction : Odile MILLEREU, Jérémie VENARRE
Création graphique et réalisation : PAO Concept | Impression : Bezin Haller

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

- **Patrice DUNAND, Maire**
Personnel, Sécurité et Administration
Lundi 10 h 30 à 12 h
Jeudi 9 h 30 à 11 h 30
- **Dominique COURT, 1^{re} adjointe**
Affaires culturelles et Jeunesse
Mercredi 16 h à 18 h
Jeudi 9 h 30 à 11 h 30
- **Christian PELLÉ, 2^e adjoint**
Voirie, Bâtiments, Espaces verts et Environnement
Lundi 10 h 30 à 12 h
Jeudi 10 h 30 à 12 h
(permanence lundi 9 h à 10 h 30 et jeudi 9 h à 10 h 30)
- **Sandrine VANEL-NORMANDIN, 3^e adjointe**
Urbanisme et Transport
Mardi de 14 h à 16 h 30
Mercredi de 9 h à 12 h
- **Daniel ROBBEZ, 4^e adjoint**
Sport et Associations
Jeudi de 17 h 30 à 19 h 30
- **Hélène MOREL-CASTERAN, 5^e adjointe**
Affaires scolaires
Mardi 14 h 30 à 16 h 30
Jeudi 9 h 30 à 11 h 30
- **Benoît CRUPPENINCK, 6^e adjoint**
Économie et tourisme
(permanence lundi de 17 h à 18 h)
- **Monique MOISAN, 7^e adjointe**
Affaires sociales
Lundi de 9 h à 11 h 30
Jeudi de 9 h à 11 h 30
- **Jérémie VENARRE, 8^e adjoint**
Communication, Valorisation patrimoniale
Mardi de 18 h 30 à 20 h
- **Véronique GILLET, 9^e adjoint**
Logement
Lundi de 15 h à 17 h
Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

HORAIRES D'OUVERTURE

- **Mairie**
77, rue de l'Horloge BP 407
01174 GEX CEDEX
Tél. 04 50 42 63 00
Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr
Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Bibliothèque municipale**
Lundi, jeudi, vendredi de 15 h à 19 h
Mardi : fermée
Mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Samedi de 10 h à 12 h
Tél. 04 50 41 86 92
Vacances scolaires : mêmes horaires ; fermeture les jours fériés.
- **Piscine municipale**
Infos : Tél. 04 50 41 66 21
piscine@ville-gex.fr
Horaires consultables sur www.ville-gex.fr
Fermeture technique du 25 février au 3 mars 2019
- **Police municipale**
Du lundi au vendredi de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h
Le samedi (sur RDV) : 10 h à 11 h
Tél. 04 50 42 63 09
- **Sous-Préfecture**
26, rue Charles Harent - BP 409
01170 Gex
sp-gex@ain.gouv.fr
Service des étrangers et service permis de conduire / cartes grises : ouverts du lundi au jeudi de 8 h 45 à 11 h 45 + le vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 pour le service cartes grises et permis de conduire.
Tél. 04 50 41 51 51

- **Office de Tourisme Pays de Gex, agence de Gex**
118, rue des Terreaux
Tél. 04 50 28 09 16
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h
Samedi de 9 h à 13 h
Et tous les jours fériés de 8 h 45 à 13 h, sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.
Tél. 04 50 41 53 85
paysdegex-tourisme.com
- **Centre des Finances Publiques**
10, place Gambetta
Lundi et jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h
Mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h
- **Point d'Accès au Droit**
28, rue Ernest Zégu
Entrée du bâtiment : 148, rue du Commerce
Tél. 04 50 41 35 86
pad@ccpg.fr
- **MSAP (Maison de Services Au Public)**
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h
Adresse : 135, rue de Genève 01170 GEX
Accompagnement des Gessiens dans leurs démarches, notamment en ligne (CAF, CPAM, Pôle Emploi...).
Vente de titres de transports, organisation de rendez-vous pour traiter de situations particulières ainsi qu'aide aux démarches d'accès au logement social.
- **La Poste**
Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h ; samedi : 9 h - 12 h

- **Service Emploi CCPG**
Technoparc de Saint-Genis-Pouilly
Tél. 04 85 29 20 50
emploi@ccpg.fr
Offres d'emploi sur : www.ccpge.fr/emploi

NUMÉROS UTILES

- **Ramassage des encombrants : ALLO ENCOMBRANTS :**
04 50 20 65 86
Collecte à domicile sur rendez-vous
- **Déchetteries du Pays de Gex**
VERSONNEX (CD 15) : 04 50 42 74 74
ST GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41
PERON (Lotissement du Pré Muny) : 04 50 59 14 64
Ouverture au public (de novembre à février) : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi de 8 h 30 à 17 h ; le dimanche de 9 h à 12 h
Fermeture les jours fériés.
- **Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et tri sélectif en porte-à-porte**
maintenus les jours fériés
www.cc-pays-de-gex.fr/competences/pole-technique-et-ingenierie/gestion-et-valorisation-des-dechets/
N° Vert : 0 800 820 215
pour le tri, le compostage et les demandes de composteurs, les demandes de bacs à ordures ménagères.
Pour toute autre information : 04 50 99 12 01
dechets@cc-pays-de-gex.fr

NUMÉROS D'URGENCE

- **Pharmacies de garde :**
composez le 32 37
- **Médecins de garde :**
composez le 15
- **Gendarmerie :** 04 50 41 54 26 ou composez le 17
- **Pompiers :** composez le 18
- **Hôpitaux :**
Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamines sur Arve) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74
Saint-Julien-en-Genevois : 04 50 49 65 65
Cantonal (Genève) : 00 41 22 372 33 11
de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

ÉDUCATION

- **Inspection de l'Éducation Nationale**
Circonscription du Pays de Gex
26, rue Charles Harent
01170 GEX
Tél. 04 50 40 76 60
Fax : 04 50 99 71 33

SERVICES ADMINISTRATIFS

- **Caisse d'Allocations Familiales**
Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
à ST GENIS POUILLY
Tous les mercredis sur RDV : 10 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30
- **Conseils juridiques gratuits**
(CIDF - CDAD - ADIL - avocat - conciliateur de justice)
Sur RDV en contactant le Point d'accès au droit : 04 50 41 35 86
- **Mutualité Sociale Agricole**
Salle des arcades de 9 h à 12 h
3^e jeudi, sur RDV
Tél. 04 74 45 99 00
- **Point Accueil Solidarité de Gex**
228, avenue des Alpes
Accueil du public :
lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; mardi de 9 h à 12 h
Accueil téléphonique :
lundi, mercredi et jeudi de 8 h à 12h30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; mardi de 8 h à 12 h 30
Tél. 04 50 41 54 62
- **RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)**
Salle Arcades, sur RDV
Tél. 3648
4^e mardi du mois, de 10 h à 12 h

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex
Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de Médecine Générale. Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur rendez-vous.
Centre Hospitalier du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex.
Accès par l'entrée des Consultations Médicales.
Le samedi de 12 h à 24 h ; le dimanche et les jours fériés de 8 h à 24 h.

MARCHÉ

Le samedi jusqu'à 12 h 30
rue des Terreaux

